

## IDENTIFICATION DU PARTICIPANT

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

TITRE DE LA PHOTO	DATE	ENDROIT
1		
Complétez cette partie lorsqu'une personne apparait sur la photo.		
Je (personne apparaissant sur la photo) : _____ donne à (nom du photographe) _____ et à la Municipalité de Boischatel le droit d'utiliser la photo sur laquelle j'apparais pour les publications municipales en conformité avec le règlement du concours. La Municipalité de Boischatel peut utiliser et modifier la photo comme elle le souhaite dans la mesure où cela ne porte pas atteinte à l'intention d'usage.		
2		
Complétez cette partie lorsqu'une personne apparait sur la photo.		
Je (personne apparaissant sur la photo) : _____ donne à (nom du photographe) _____ et à la Municipalité de Boischatel le droit d'utiliser la photo sur laquelle j'apparais pour les publications municipales en conformité avec le règlement du concours. La Municipalité de Boischatel peut utiliser et modifier la photo comme elle le souhaite dans la mesure où cela ne porte pas atteinte à l'intention d'usage.		
3		
Complétez cette partie lorsqu'une personne apparait sur la photo.		
Je (personne apparaissant sur la photo) : _____ donne à (nom du photographe) _____ et à la Municipalité de Boischatel le droit d'utiliser la photo sur laquelle j'apparais pour les publications municipales en conformité avec le règlement du concours. La Municipalité de Boischatel peut utiliser et modifier la photo comme elle le souhaite dans la mesure où cela ne porte pas atteinte à l'intention d'usage.		
4		
Complétez cette partie lorsqu'une personne apparait sur la photo.		
Je (personne apparaissant sur la photo) : _____ donne à (nom du photographe) _____ et à la Municipalité de Boischatel le droit d'utiliser la photo sur laquelle j'apparais pour les publications municipales en conformité avec le règlement du concours. La Municipalité de Boischatel peut utiliser et modifier la photo comme elle le souhaite dans la mesure où cela ne porte pas atteinte à l'intention d'usage.		
5		
Complétez cette partie lorsqu'une personne apparait sur la photo.		
Je (personne apparaissant sur la photo) : _____ donne à (nom du photographe) _____ et à la Municipalité de Boischatel le droit d'utiliser la photo sur laquelle j'apparais pour les publications municipales en conformité avec le règlement du concours. La Municipalité de Boischatel peut utiliser et modifier la photo comme elle le souhaite dans la mesure où cela ne porte pas atteinte à l'intention d'usage.		

Je, (participant) \_\_\_\_\_, reconnait avoir lu le *Règlement du concours* inclus en annexe au présent *Formulaire de participation* et déclare y consentir.

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

En apposant ma signature sur ce document, je certifie que les informations sont exactes.

Ce concours photo vise à mettre en valeur les attraits, les paysages et la communauté de Boischatel à travers les saisons.

## Un concours en quatre temps

### Quatre saisons, quatre prix

Un gagnant par saison sera déterminé, pour un total de quatre gagnants qui recevront chacun une bourse de 250 \$. À la fin de l'année, un grand gagnant sera sélectionné parmi tous les participants et se verra attribuer un chèque-cadeau de 500 \$ chez Gosselin. En plus des prix, les lauréats verront leurs photos et noms diffusés sur le site Internet et la page Facebook de la Municipalité et ils feront aussi l'objet d'un article dans l'édition de février 2021 du journal municipal Le Boischatelois.

### Jury et critères d'évaluation

Le jury, composé de deux membres du comité du 100<sup>e</sup> anniversaire, de deux employés municipaux et d'un conseiller de chez Gosselin, évalue les photos reçues en fonction des critères suivants :

- Respect de la thématique
- Caractère exclusif et originalité
- Clarté et qualité de l'image

## Règlement du concours

### Qui peut participer?

- Le concours est réservé aux résidents actuels de Boischatel.
- Le participant<sup>1</sup> doit avoir atteint l'âge de la majorité au moment du dépôt des photos.
- Le participant peut être amateur, semi-professionnel ou professionnel.
- Les élus et employés municipaux ainsi que leur famille immédiate et les personnes domiciliées avec ces derniers ne sont pas autorisés à participer au concours.

1 - L'usage du masculin est utilisé pour alléger le texte. Le concours est ouvert à tous et à toutes.

### Règles à respecter

- Le participant peut soumettre un maximum de cinq photos par saison.
- Les photos doivent être prises sur le territoire de Boischatel, respecter la thématique et représenter la municipalité en 2020.
- Les photos soumises doivent être claires et de bonne qualité.
- Le grand gagnant devra se rendre disponible pour une cérémonie de remise du grand prix.

## Droits d'auteur et obligations

Le participant atteste être l'auteur des photos soumises, qu'il n'a pas copié ni reproduit, modifié ou utilisé d'une quelconque façon les photos de quelqu'un d'autre (incluant les photos disponibles en ligne ou dans des banques d'images) et atteste en avoir tous les droits de propriété intellectuelle.

Si des personnes physiques apparaissent et sont reconnaissables sur les photos soumises, le participant s'engage à avoir le consentement écrit de ces personnes. Le participant s'engage également à fournir sur demande copie de ce consentement à la Municipalité de Boischatel.

Le participant cède à la Municipalité de Boischatel le droit d'utiliser, de diffuser, de modifier et de reproduire les photos soumises dans le cadre du concours et consent à ce qu'elles soient utilisées sous toutes formes et pour toutes fins (publicitaires, rédactionnelles et commerciales), et ce, pour la durée d'existence du droit d'auteur, sans restriction territoriale et sans compensation à son égard ainsi qu'à toutes les personnes qui y apparaissent.

Le participant renonce aux droits moraux associés aux photos soumises.

Nonobstant la renonciation aux droits moraux, la Municipalité s'engage à indiquer le nom du participant auteur de la ou des photos sélectionnées lors de toute utilisation de telle photographie.

Le participant assume la responsabilité concernant toute violation du droit d'auteur en lien avec les photos soumises et de tout litige pouvant en résulter. En conséquence, le participant s'engage à indemniser et prendre fait et cause pour la Municipalité de Boischatel en cas de litige à ce sujet.

Le non-respect en tout ou en partie de ce règlement peut entraîner la disqualification du concours.

## Comment participer au concours?

Chaque photo soumise doit être accompagnée du *Formulaire d'inscription* dûment rempli sans quoi elle pourrait ne pas être considérée pour le concours.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Version numérique : format JPG, résolution minimale de 300 DPI, taille supérieure à 1 Mo et inférieure à 10 Mo
- Version papier : format 5' x 7' sur papier photo

### Dates limites à respecter

Les photos doivent être prises dans les périodes indiquées, puis acheminées avant les heures et dates suivantes :

- HIVER : Du 21 décembre 2019 au 21 mars 2020 | DÉPÔT : Avant le lundi 23 mars, 16 h
- PRINTEMPS : Du 21 mars au 21 juin 2020 | DÉPÔT : Avant le lundi 22 juin, 16 h
- ÉTÉ : Du 21 juin au 21 septembre 2020 | DÉPÔT : Avant le lundi 21 septembre, 16 h
- AUTOMNE : Du 21 septembre au 21 décembre 2020 | DÉPÔT : Avant le lundi 21 décembre, 16 h